



PROJET PEDAGOGIQUE



Du 10 au 14 Février 2025

Accueil de loisirs « Les Diablotins »

40, rue du château

57420 VERNY

SOMMAIRE

I. DESCRIPTIF

II. RAPPEL PROJET EDUCATIF

III. CONSTAT

IV. OBJECTIFS

V. LES ACTIVITES

VI. LA VIE QUOTIDIENNE ET LE RYTHME DE L'ACCUEIL

VII. LE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ADULTES

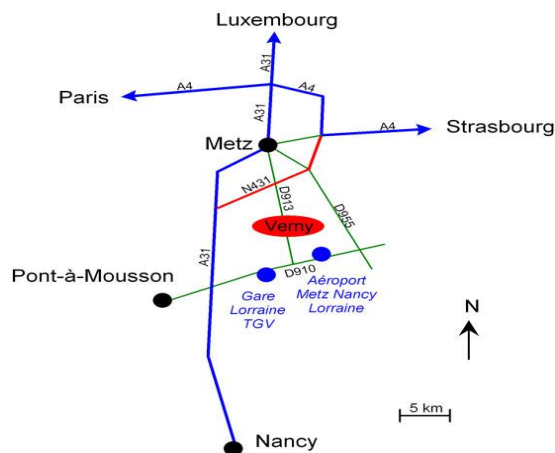
VIII. PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE HANDICAPEE

IX. LA COMMUNICATION

X. L'EVALUATION

ANNEXES

I- DESCRIPTIF



Verny est une commune mosellane, rattaché à l'arrondissement de Metz-Campagne et chef-lieu du canton, faisant parti de la communauté de commune du vernois. La superficie du village est de 390 hectares.

Sa position géographique avec la proximité de Metz ainsi que des axes routiers et d'infrastructure ferroviaire et aérienne (gare de Louvigny : TGV, aéroport de Metz-Louvigny), ont favorisé le développement de la commune.

Verny est un village rural qui s'est développé en très peu de temps avec un parc immobilier grandissant, passant de 257 habitants en 1968 à 2070 habitants en 2017. L'augmentation de la population vernoise s'est rajeunie avec l'arrivée de jeunes couples ou de familles de plus en plus nombreuses ces dernières années.

Verny est une commune disposant de tous les commerces de proximité : tabac presse, boulangerie, poste, pharmacie, fleuriste, magasin Carrefour, station essence, coiffeur, opticien, pizzeria, snack et café.

Mais également de nombreux services de santé : médecins, kinésithérapeute, dentiste, infirmier, orthophoniste, ortho dentiste, laboratoire, ambulance, vétérinaire.

L'entretien de la commune est ses équipements dépend de la mairie, le village est fleuri, les bâtiments et la voirie sont en bonne état.

Le groupe scolaire compte 230 enfants scolarisés en primaire et maternelle.

Un collège a été construit sur la commune et a ouvert en septembre 2014. Il accueille plus de 500 élèves dont une petite centaine de Vernois. La commune dispose également d'un établissement spécialisé pour la réinsertion des jeunes en difficultés.

Des aires de jeux ont été réalisées pour les enfants dans les différents quartiers. Des équipements sportifs sont présent sur la commune : terrain de foot, d'un dojo, des terrains de tennis (2 ouverts, 1 couverts).

D'une bibliothèque municipale gère par l'association Familles Rurales.

Un tissu associatif important, avec 11 Associations sportives :

Association Sportive Féminine de Verny ; Ball-trap club de Metz-Verny ; Football club Verny-Louvigny-Cuvry ; Football Club Vétérans Vernois ; Gym'plaisir ; Judo Club Verny ; Les Archers du Vernois ; La pétanque Vernoise ; Tennis Club de Verny ; Vélo club de Verny ; Verny Yoga ;

et 13 associations de services, animations et culture :

Association pour la Découverte de la Fortification Messine ; Association Départementale de Protection Civile 57 ; Association Les 2 Fées ; AFRV ; Comité des fêtes de Verny ; Jeunes Sapeurs Pompiers du sud-messin ; Les compagnons d'Eole de Verny ; Loisirs et pêche Vernoise ; The texas-Tennessee ; Verny loisirs ; Verny musiques actuelles ; Vies et vies.

1) Organisateur :

L'Association Familles Rurales de Verny a été créée en 1978, association de loi de 1901 à but non lucratif. Dans un premier temps l'association organisée des activités ponctuelles sur la commune de Verny : le 14 juillet, la fête du fromage, les bourses aux vêtements...

Puis en 1981, elle a pris en charge les centres aérés de juillet - d'août et les mercredis loisirs.

Et depuis 1999, l'association a mis en place un accueil périscolaire sur la commune, ACM petites vacances.

En 2010 l'association a créé un secteur ado.

Au fil des années l'association s'est diversifiée dans les activités qu'elle propose : Art Floral, Baby Gym, Cours de natation, Marche, Scrabble, Bourses aux vêtements et aux jouets.

2) Structure

a-Nature de l'accueil :

L'ACM est un accueil de loisirs sans hébergement pour des enfants de 4 à 12 ans sur la période du 10 au 14 février 2025.

Nous sommes situés à l'accueil de loisirs « Les Diablotins »

40, rue du Château

57420 Verny

L'accueil des enfants se fait de 8h/18h avec une prise en charge échelonnée de 8h à 9h et de 17h à 18h.

b- Les locaux :

Depuis 1999, la mairie mettait à disposition de l'association un bâtiment d'une capacité de 50 personnes.

Suite à une forte augmentation des effectifs de l'accueil périscolaire, en 2009 une extension petite enfance (3 – 6 ans) a été créée afin d'avoir une capacité d'accueil de 99 personnes (catégorie 5), la superficie totale du bâtiment est de 400m².

La structure est située dans une impasse à l'arrière du groupe scolaire et des infrastructures sportives : terrains de tennis, un city stade, un terrain de foot synthétique, une structure de jeux.

Les locaux sont constitués de :

- un hall d'entrée (vestiaire enfants),
- 2 bureaux (direction, animation),
- un vestiaire du personnel,
- un espace petite enfance : une salle repas et d'activité, des toilettes adaptés, d'une salle de repos, d'un patio, d'une salle de rangement,
- un espace 7-12 ans : une salle de repas et d'activité, des toilettes, d'une mezzanine avec une petite salle de temps calme,
- une salle ados,
- un espace multimédia,
- une cuisine équipée
- une terrasse en bois et son préau.
- un espace vert clos.

Durant l'accueil des vacances, toutes les tranches d'âges sont mélangées.

La structure est adaptée pour l'accueil de personne à mobilité réduite avec des couloirs larges, des commodités adaptées et des espaces ouverts.

c- Inscription

Le programme des animations des vacances de toussaint est diffusé fin septembre par le biais du site de l'AFRV et son facebook.

Les inscriptions se font en 1 temps :

- Les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) via le portail famille (Belami).

Si l'enfant n'a pas été inscrit depuis le début de l'année scolaire dans notre accueil, la création d'un portail famille sur Belami, un dossier complet doit être rempli et rendu avant le début de l'accueil.

Les inscriptions se font à la semaine ou à la journée, en fonction des besoins des familles et du programme que nous proposons.

Pour cet accueil nous limitons le nombre de places en fonction de l'équipe encadrante. Nous mettons une priorité sur les inscriptions à la semaine et scolarisé à l'école de Verny.

Le tarif :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Semaine complète	71,74€	82,99€	90,49€	96,11€	107,36€	118,61€	133,61€
Journée	19,13€	22,13€	24,13€	25,63€	28,63€	31,63€	35,63€
Participation sortie	4,00€	4,00€	4,00€	5,00€	6,00€	6,00€	6,00€

*10% de réduction à partir du 2^{ème} inscrits sur la même plage d'accueil

Extérieur au Sud Messin : majoration de 10%

Tranche 1 : quotient familial * compris entre 0 à 500€

Tranche 2 : quotient familial * compris entre 501 à 750€

Tranche 3 : quotient familial * compris entre 751 à 1100€

Tranche 4 : quotient familial * compris entre 1101 à 1500€

Tranche 5 : quotient familial * compris entre 1501 à 2000€

Tranche 6 : quotient familial * compris entre 2001 à 2500€

Tranche 7 : quotient familial * compris entre 2501 et +

*calcul du quotient familial via la Caisse d'allocation familiale (CAF)

Vous devez envoyer votre justificatif via le portail bel ami et il est à réactualiser durant l'année (tous les 3 mois).

Les familles ne fournissant pas de justificatifs, se verront appliquer le tarif le plus élevé.

d- L'équipe

L'équipe d'animation est composée : 1 directrice, 2 animatrices/teurs BAFD et 1 animateurs/trices BAFA stagiaire.

Pour la mise en place des animations et la préparation de l'accueil, 1 réunion est prévue avec l'équipe pendant le temps périscolaire.

e- Public accueil (connaissance du public)

Les enfants accueillis lors de l'ACM, sont âgés entre 4 et 12 ans, de Verny et des environs. Venant majoritairement de classe social moyen, dont les 2 parents travaillent.

Nous accueillons tous types de public, avec ou sans handicap, filles et garçons dont les parents appartiennent à toutes les catégories socioprofessionnelles confondus.

La plupart de ces enfants fréquentent de façon régulière l'accueil périscolaire sur l'année scolaire, où viennent tous les ans à l'ACM d'été. D'une façon générale les enfants connaissent la structure et l'équipe d'animation leurs besoins et attentes.

L'accueil est donc ouvert à tous les mineurs âgés de 4 à 12 ans.

II- RAPPEL DU PROJET EDUCATIF DE L'ORGANISATEUR :

Le projet éducatif s'établit sur le constat de notre société. L'association Familles Rurales de Verny a pour objectifs :

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité
- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances. Aider l'enfant à devenir une personne responsable, capable de s'engager personnellement dans une action, un projet
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité,...)
- Favoriser l'acquisition de savoirs et techniques manuels
- Permettre aux enfants de s'exprimer, de participer activement à la vie de leur groupe ; créer un esprit de groupe
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âges

III- LE CONSTAT :

L'après-après COVID n'a pas créé de mouvement fédérateur ou d'envie de vivre plus ensemble. Au contraire, l'individualisme est de plus en plus marqué.

Par nos différents accueils, nous souhaitons sortir les enfants de cet individualisme de façon ludique, leur apprendre la vie en collectivité et ses avantages.

Les enfants ont accès à beaucoup de moyen de distraction mais ils restent en demande d'activités entre copains/copines, de s'évader dans un monde imaginaire et d'apprendre. De plus, certains enfants ne partent pas pendant les vacances donc leur seul lieu d'évasion est l'accueil collectif de mineurs.

Analyse

De ce fait, les enfants aiment être en contact avec leurs pairs et participer à des activités ludiques et enrichissantes, mais ils ont des difficultés à prendre en compte les autres/le collectif.

La finalité :

A la fin du projet, l'enfant sera capable de s'inclure dans un collectif et de participer au bon fonctionnement de celui-ci.

VI- OBJECTIFS généraux

- I. Développer la coopération***
- II. Créer un climat harmonieux***
- III. Créer un espace exaltant***

Objectifs opérationnels :

I. Développer la coopération

- OP 1. De participer aux tâches du quotidien (ranger, débarrasser...)
- OP 2. De communiquer avec les personnes présentes
- OP 3. De participer aux jeux collectifs

II. Créer un climat harmonieux

- OP 1. D'accepter les différences de ses camarades
- OP 2. De respecter les règles de la vie en groupe
- OP 3. D'avoir un comportement non-violent

III. Créer un espace exaltant

- OP 1. De s'amuser
- OP 2. De participer aux activités
- OP 3. De rentrer dans l'univers de la semaine

Moyens :

- Activités artistiques,
- jeux collectifs
- forum,
- matériels pédagogique
- intervenant extérieur
- décoration du lieu
- déguisement de l'équipe d'animation
- cuisine

V. LES ACTIVITES

L'enfant va se construire, apprendre à évoluer dans son environnement. A l'opposé d'une conception occupationnelle ou de consommation, nous mettons en place des activités qui répondent au mieux aux besoins des enfants.

Pendant la semaine, les enfants se verront proposés des activités organisées sur la base d'un thème précis. Les thèmes ont été définis par la directrice puis transmis à l'équipe d'animation pour que le thème leur servent de fil conducteur dans l'organisation de leurs activités. Ainsi toutes activités proposées par l'animateur devront avoir un lien avec le thème et les objectifs précités (Annexe fiche d'activité).

Nous favorisons les démarches de projet individuel ou collectif, et tentons d'inscrire les activités dans le lien du projet pédagogique.

Les domaines d'activités :

Favorable à une prise en compte globale des besoins de chaque enfant, nous proposons des activités dans différents domaines :

- *Le jeu sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, jeux de construction, grands jeux ...).
- *Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques et théâtrales.
- *Les activités de découvertes (sorties, visite, spectacle, découverte du milieu environnemental, découverte d'autres milieux ...).
- *Les activités physiques et sportives
- *La lecture, le conte ...

Pour les activités manuelles :

- Le stock de matériel est disponible dans trois réserves différentes.
- L'animateur est responsable du matériel qu'il utilise.
- La directrice doit être informée de la nécessité du renouvellement du matériel et d'acquisition de nouveaux matériels

Accueil ados :

Un accueil est proposé aux ados en parallèle. Les jeunes sont accueillis de 8h à 9h à l'accueil des diabolins, puis l'animatrice référente récupère les jeunes et ils vont s'installer dans une salle de l'école primaire mise à disposition par la mairie.

Un programme d'activités leur est proposé. Les jeunes peuvent s'inscrire uniquement à la semaine.

VI. LA VIE QUOTIDIENNE ET LE RYTHME DE L'ACCUEIL

L'accueil :

L'accueil a lieu le matin entre 8h et 9 h. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a le choix entre diverses activités : lire, jouer, écouter, dessiner, discuter ...

L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se « retrouver » dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, joué avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour une information.

Le temps d'accueil permet également de faire le lien entre le milieu familial et la vie à l'accueil de loisirs.

Les temps d'animations :

A partir de 9h: la matinée commence par un rassemblement de tous les enfants pour s'initier à une mise en train musical. Puis les enfants sont répartis par activité choisie.

Chaque groupe est pris en charge par un animateur. Il leur explique le déroulement de la journée et de la semaine pour impliquer l'enfant dans le thème et le programme d'activité. Chaque animateur propose aux enfants une activité, les enfants se répartissent selon leur envie d'activité.

Cette organisation est la même en début d'après-midi vers 14h. Cette organisation permet aux enfants de trouver leur équilibre par le biais de bricolage, de sports collectifs, de théâtre, de balades...

Les repas :

Nous voulons faire du repas un moment convivial, de calme et de détente. L'aménagement du réfectoire est revu selon l'effectif des enfants accueillis (nombre de petites tables, repas de fêtes...etc.). Les enfants s'installent où ils le désirent et un animateur est présent à chaque table.

Notre cuisinier est le traiteur du village « Le relais vernois », il nous livre en liaison chaude les repas avec des menus variés et équilibrés. Pendant le repas, les enfants participent au débarrassage de la table. En les sollicitant ainsi, nous voulons les impliquer et les responsabiliser aux différentes tâches de la vie quotidienne.

Nous souhaitons que le repas soit aussi un moment de sensibilisation à la santé (soin et hygiène, équilibre alimentaire ...etc.) et de tenue convenable à table.

Les enfants sont également dans un centre de loisir, nous essayerons donc de mettre en place chaque midi un jeu qui se déroulera pendant le repas (tout le temps du repas ou à un moment précis,...).

Le temps calme :

Après le repas, les petits iront dans leur salle de repos avec une animatrice qui les installera dans les lits pour faire un temps de repos. Elle lira une histoire ou passera un conte à la radio. Ce temps-là, permettra aux enfants de s'endormir, de s'apaiser, de se détendre...

L'animatrice laissera les enfants qui dorment et les autres pourront aller faire des jeux en autonomie dans leur salle d'activité.

Nous mettons en place des jeux en autonomie et calme pour les primaires. Les jeux de ballon sont à proscrire durant ce temps-là.

Le goûter :

Le temps de pause vers 16 h 30 réunit enfants et adultes dans un climat de convivialité. Il permet le lien entre le temps d'activités précédent et la fin de la journée.

Réunion enfants-animateurs :

Elle a lieu en fin de journée après le goûter. Elle réunit les enfants et les animateurs. C'est le temps d'échanges, de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie de l'accueil. C'est aussi un moment de régulation des conflits entre enfants et entre enfants et adultes.

C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, de proposer des activités où chacun peut exprimer ses envies.

Les animateurs ont à leur disposition des outils d'évaluation comme un questionnaire pour les plus grands et une météo (dessin représentant un soleil, un nuage, un éclair etc.) qui permet aux petits une plus grande facilité pour s'exprimer.

La fin de journée :

C'est le temps d'accompagnement de séparation avec le groupe. C'est le moment de la liaison entre l'accueil de loisirs et la famille.

Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes. Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

Les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s) entre 17h et 18h.

La sécurité :

La sécurité des enfants et des adultes est primordiale. L'animateur veillera à ne pas mettre en danger un enfant ou un adulte par ses actes ou ses paroles. Les enfants ne doivent jamais être laissés seuls.

L'animateur doit être vigilant avec les enfants de son groupe mais doit avoir également un regard sur ceux qui se trouvent à côté.

L'animateur sera particulièrement vigilant lors des sorties : les enfants devront rester rangés, les animateurs seront répartis dans le groupe, des consignes de sécurité seront mises en place lors des déplacements (à pied, en bus, etc.).

L'hygiène :

L'équipe d'animation abordera les notions d'hygiène avec les enfants. Elle veillera à ce que les enfants se lavent les mains après une activité, en sortant des toilettes et avant les goûter et les repas.

L'attention de l'enfant sera attirée sur la nécessité de passer aux toilettes avant un repas ou une collation et non pendant.

VII. LE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE D'ADULTES

a) La composition de l'équipe :

La directrice diplômé BAFD et BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sports) a comme fonction:

- Le management et l'animation de l'équipe
- La relation avec l'organisateur
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des diplômes des animateurs stagiaires.
- Les relations avec les différents partenaires
- Les relations avec les familles
- elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants
- elle est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte de son travail au responsable hiérarchique
- La gestion administrative, humaine, financière et matérielle

La fonction **d'assistant sanitaire** sera assurée par la directrice de l'accueil.

Elle a pour fonction :

- La gestion générale de l'infirmerie.
- La vérification des moyens de communication permettant d'alerter rapidement les secours.
- La tenue du registre mentionnant les soins donnés aux mineurs pour chaque intervention, même minime.
- Le suivi sanitaire (renseignements médicaux...).
- La tenue à jour des trousseaux de premiers soins.
- Aucun traitement médical ne sera donné à l'enfant sans ordonnance médicale.

La directrice chargée du suivi sanitaire contactera les parents si un enfant tombe malade pendant la journée.

Une attention particulière sera donnée aux enfants souffrant d'une allergie alimentaire, l'équipe d'animation sera informée des consignes à respecter.

Les animateurs/animatrices titulaires de BAFA/BAFD ont pour fonction :

- L'animation des différents moments de la journée.
- Avoir une cohérence envers les enfants et l'action proposée.
- Faire passer les valeurs à travers ses projets et animations.
- Privilégier l'esprit d'équipe.
- L'accueil des enfants.
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement. Après 17h30, un animateur/trice devra passer un coup de balai et monter les chaises sur les tables afin de faciliter le travail de la personne de service.
- Ils/elles sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant.
- Ils/elles sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie.
- Ils/elles s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis-en équipe.

b) Organisation du travail de l'équipe :

Les animateurs bénéficient deux demi-journées de préparation et d'un bilan en fin d'accueil de loisirs.

L'équipe durant ses temps se réunit afin :

- De voir sa fiche de poste, de prendre connaissance du projet éducatif
- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement, afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités
- D'avoir un échange autour des pratiques collectives
- De mettre en place des projets d'animation
- De mettre en place des sensibilisations sur les conduites à tenir
- D'échanger un dialogue à propos des enfants afin de mieux répondre à leurs besoins

La directrice et l'ensemble des animateurs y participent.

L'équipe a à sa disposition, une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques et réglementation en vigueur) et accès à internet.

La réunion bilan :

A la fin de la semaine, une réunion avec toute l'équipe est organisée. Oralement nous aborderons les objectifs et son évaluation. Les animateurs compléteront un bilan écrit à nous retourner avec leurs remarques personnelles.

d) Les règles de fonctionnement

Elles ont pour fonction d'établir un cadre de repères à destination des animateurs concernant leurs droits et devoirs.

L'animateur/trice:

- Il/elle veille à ce qu'il n'y ait pas violence physique ou verbale
- Il/elle privilégie la communication, la pédagogie aux méthodes de punition et d'éviction
- Il/elle prépare l'activité à l'avance et remplit une fiche d'activité
- Il/elle assure une surveillance constante sur son public ou délègue cette surveillance en cas de nécessité
- Il/elle ne laissera jamais son groupe seul ou à la décharge d'un animateur qui a déjà son quota d'enfants à surveiller.
- Tous les problèmes susceptibles de nuire au bon fonctionnement doivent être évoqués lors des réunions
- Il/elle doit être ponctuel
- Il/elle prévoit systématiquement une activité de secours
- Les téléphones portables personnels ne sont pas autorisés durant les temps d'animation. Si cette règle n'est pas appliquée, un panier portable sera mis en place.
- Interdiction de fumer dans les locaux, de ramener de l'alcool, de la drogue

f) Les intervenants extérieurs :

Pour la mise en place d'activités spécifiques, l'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans son projet pédagogique.

Un travail de préparation est fait avec les intervenants avant l'action, afin de s'assurer de la concordance de méthode avec le projet pédagogique.

Nous discutons avec les intervenants à la fin de leur intervention, afin de mieux évaluer leur prestation sur l'accueil ou à l'extérieur. Les animateurs participent activement au déroulement de l'activité.

VIII. PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE HANDICAPEE

"L'intégration et l'accès aux loisirs des mineurs et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale".

Loi d'orientation du 30 Juin 1975

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits".

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

"Les états parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie active".

Article 23 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989

Les loisirs, constituent une rupture, un changement d'habitudes, de rythmes de vie. Ils constituent aussi un espace favorisant les rencontres, les regards différents. La personne handicapée, comme tout un chacun, mais en tenant compte de ses besoins, a besoin de profiter de façon maximale de ses loisirs dans un environnement adapté à ses besoins propres mais non spécifique à l'accueil de personnes handicapées.

Pour que l'intégration de la personne handicapée soit satisfaisante, humainement et matériellement, une coopération est nécessaire à la préparation de ses loisirs.

Les partenaires possibles sont : la personne handicapée elle-même, un ou des membres de sa famille, une association intermédiaire ou un représentant d'une équipe spécialisée.

Les différents partenaires de ce projet doivent pouvoir, avec elle et à partir des demandes, décider du lieu, de la durée ainsi que du type d'activités de l'accueil, anticipant ainsi les éventuels obstacles à la bonne réalisation de l'accueil.

L'intégration pourra être individuelle ou collective, avec ou sans personnel d'encadrement spécifique, avec sa famille seule.

1. Présentation de différents handicaps

Chaque situation est particulière. Aussi est-il important d'écouter les parents, de noter soigneusement les consignes qu'ils donnent à l'équipe pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces consignes pour en mesurer l'importance. (Annexe 3)

L'enfant handicapé moteur

L'enfant atteint d'une surdité ou d'une déficience auditive

L'enfant aveugle ou déficient visuel

L'enfant handicapé mental

L'enfant polyhandicapé

L'enfant autiste

2. Accueil d'un enfant handicapé

Avant l'accueil :

Au moment de l'inscription, pour un meilleur accueil de l'enfant, il est nécessaire que la famille:

- Signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation de l'accueil, en précisant le niveau d'autonomie de l'enfant, les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même et des autres et, le cas échéant, le système de communication de l'enfant avec autrui... (Annexe 4 Fiche d'autonomie).

- Rencontrer la directrice de l'accueil et puisse ainsi entrer en contact avec lui.

Préparation de l'accueil

La directrice doit s'informer des particularités générées par la situation de l'enfant. Un système d'échange d'informations avec les parents doit être établi avant l'accueil. Il est essentiel que le dossier soit constitué par le médecin, la famille, ou les personnes assurant le suivi habituel, avec l'aide du médecin traitant. Il permettra également de mettre en avant les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant. Le dossier contiendra notamment un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

L'enfant ou le jeune sera impliqué dans la démarche mise en place le concernant suivant ses capacités.

La directrice doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problèmes que ce dernier est susceptible de rencontrer. Les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de l'accueil (exemple : en cas d'allergies alimentaires, toute l'équipe doit être informée des risques encourus par l'enfant et ceci dès le premier repas).

L'assistant sanitaire est informé de l'ensemble des renseignements disponibles. La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

Pendant l'accueil

Dès le début l'accueil, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (appareillage...).

Les consignes sont rappelées en début de l'accueil à l'équipe d'animation. L'équipe d'encadrement doit veiller à respecter le rythme de vie de l'enfant, et prendre les précautions nécessaires dans la vie

quotidienne et lors des activités. Elle devra être sensibilisée au suivi du traitement médical (directrice, assistant sanitaire, animateur, selon le cas) ou des précautions à prendre (ensemble de l'équipe). Les informations médicales complémentaires (ordonnance nominative, détaillée, récente, fiche sanitaire...), et les médicaments identifiés et gardés à part, sont transmis à l'assistant sanitaire.

Celui-ci doit s'assurer quotidiennement de la prise des médicaments par l'enfant. En cas de besoin, il doit veiller à ce que l'enfant ait sur lui, lors de randonnées ou de sorties, le traitement à sa portée lorsqu'il s'agit d'automédication (exemple : allergie aux piqûres de guêpe, asthme...). L'attention de l'équipe d'encadrement sera également appelée sur les dangers du soleil (médicaments photo sensibilisants...).

Le traiteur devra anticiper de façon rigoureuse sur la composition des repas en cas d'allergie alimentaire et de régime spécifique.

Vie quotidienne

Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques. L'animateur sera plus attentif au bien être de l'enfant.

Rappel

Des consignes précises doivent être données à l'équipe pour l'évacuation des locaux en tenant compte des divers types de déficiences constatées. Il est recommandé, dans la mesure du possible, d'héberger en priorité les mineurs ayant une mobilité réduite à proximité d'une issue de secours adaptée.

Après l'accueil

La fiche sanitaire de liaison et tous les documents sanitaires sont rendus à la famille par la directrice de l'accueil de loisirs, le cas échéant, complétés par des informations médicales.

Le déroulement de l'accueil de l'enfant pourra aussi faire l'objet de remarques, utiles tant pour la famille, que pour l'équipe qui suit l'enfant le reste de l'année.

3. Sensibilisation de l'équipe d'animation

L'ensemble du personnel doit être sensibilisé aux difficultés des personnes handicapées accueillies : problème de repérage dans l'espace, risque lié à la photosensibilisation, régimes (sans sucre...), non compréhension des consignes juxtaposées ou complexes...

Un temps de formation sera mis en place pour permettre à l'équipe d'animation de se sensibiliser et de savoir s'il se sent capable de prendre en charge dans l'accueil des enfants handicapés en structures de loisirs non spécialisées.

IX. LA COMMUNICATION

Les relations avec les familles

Notre travail s'appuie sur un partenariat avec les familles des enfants accueillis.

Nous rencontrons les parents au moment de l'inscription afin de leur présenter notre projet. Nous développons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes:

- * Visite de l'accueil
- * Accueil du matins/soirs
- * Organisation de moments festifs auxquels les familles sont conviées (3^{ème} semaine)

Nous affichons également, un programme global des activités par tranches d'âge.

Familles Rurales

La directrice est en contact permanent avec Familles Rurales qui est notre partenaire de gestion. La

Fédération nous permet de bénéficier d'un suivi général de l'association dans sa globalité : comptabilité interne, aspects pédagogiques, etc. Plusieurs réunions sont planifiées dans l'année afin d'évaluer notre action.

CAF

La directrice est en contact permanent avec la CAF qui est notre partenaire financier et pédagogique. Un contrat enfance jeunesse a été signé avec la Mairie afin d'aider au financement du centre.

Jeunesse et Sports

La directrice est en contact permanent avec Jeunesse et Sports qui est notre partenaire pédagogique. Il peut inspecter l'accueil à l'improviste, aussi en l'absence de la directrice, la directrice adjointe ou un animateur sera désigné pour fournir à l'inspecteur tous les documents nécessaires à cette inspection.

La PMI

La Protection Maternelle Infantile a un regard sur les locaux et l'accueil en général concernant les mineurs de moins de 6 ans. Elle délivre un avis sur l'adaptation des locaux et des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'accueil aux besoins et aux rythmes de vie des enfants de moins de 6 ans.

La Mairie

Bien qu'elle soit partenaire de l'accueil, la Mairie nous met à notre disposition entre autres les locaux et mobilier.

Nous nous engageons à respecter ceux-ci, avec les enfants, et ce d'une manière constante. La Mairie reste notre partenaire financier majeur.

Par le biais du site de la Mairie, nous diffusons toutes nos publicités pour toucher un grand nombre de familles.

Les bénévoles

Certaines personnes viennent nous épauler ponctuellement pendant des temps d'animation.

V. L'EVALUATION

Evaluation globale du projet :

Elle se fait tout au long de sa mise en place pour apporter les modifications, dans le but de répondre au plus près aux besoins des enfants, évaluer son impact et sa corrélation avec les objectifs pédagogique retenus pour la période.

L'évaluation se fera sur deux plans :

- Avec les enfants de manières collectives, formelles et informelles
- Avec les animateurs et l'équipe de direction, en équipe

Il s'agit d'apprécier :

- la **pertinence** :

Les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins?

- l'**efficacité** :

Les objectifs ont-ils été atteints? Pourquoi?

- l'**efficience** :

Les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place?

- l'**utilité** :

L'action a-t-elle eu un impact sur les enfants? Sur leur comportement?...

- la **cohérence** :

Les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils bien la traduction des priorités souhaitées?

Deux aspects de l'évaluation : quantitative et qualitative.

Pour l'évaluation quantitative :

- La mobilisation du groupe autour des activités, en obtenant l'adhésion de tout ou partie du groupe.
- Le déroulement des activités par l'utilisation avec les enfants du planning pour voir la progression tout au long de la semaine.
- Un tableau d'évaluation formalisé et adapté aux enfants pour quantifier et interpréter leur participation

Pour l'évaluation qualitative :

L'ensemble des éléments recueillis au fil des restitutions de journée avec les enfants permettra de traiter les informations recueillies et d'en dégager une évaluation plus globale avec l'équipe, axée sur plusieurs aspects qualitatifs comme :

- l'impact du type d'activité sur les enfants
- l'impact sur l'accueil
- le ressenti de l'équipe/ des enfants
- la capacité à mobiliser l'ensemble des enfants
- l'intérêt des activités proposées

Les outils :

- Réunions formelles et informelles : Enfants/animateurs
Animateurs/animateurs
Animateurs/directeur
Parents/équipe
- Bilan de débriefing régulier
- Réunion de régulation
- Tableau de bilan par groupe (compte rendu, difficultés, réactions des enfants...)
- Retour individuel, par groupe, collectif
- Observations

Quelques critères d'évaluation :

I. Développer la coopération

OP 1. De participer aux tâches du quotidien (ranger, débarrasser...)

L'enfant a-t-il : ranger seul son matériel à la fin d'une activité ?

Aider à débarrasser le temps du midi à chaque repas ?

OP 2. De communiquer avec les personnes présentes

L'enfant a-t-il : discuter avec d'autres enfants lors des temps libres ?

Répondre aux animateurs lorsqu'il a été sollicité ?

OP 3. De participer aux jeux collectifs

L'enfant a-t-il : jouer à tous les jeux proposés ?

II. Créer un climat harmonieux

OP 1. D'accepter les différences de ses camarades

OP 2. De respecter les règles de la vie en groupe

OP 3. D'avoir un comportement non-violent

III. Créer un espace exaltant

- OP 1. De s'amuser
- OP 2. De participer aux activités
- OP 3. De rentrer dans l'univers de la semaine